



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# RENTRÉE DES ÉTUDIANTS ET DES RÉFÉRENTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CPAM 17

Zoom référents établissements supérieurs rentrée 07 2022

18 07 2022



# **l'Assurance Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

## **Pour les participants à distance**



- ▶ Activer l'audio et éventuellement la vidéo uniquement si vous devez intervenir
- ▶ Pensez à couper votre micro quand vous ne prenez pas la parole.
- ▶ Privilégiez l'utilisation du casque.

## **Respecter la parole de chacun**

# LE LOGISTIQUE DE LA VISIO CONFÉRENCE

Les intervenantes :

- Patricia Boquis Conseiller technique prestations
- Marie-Anne Zanor en charge des partenariats .

Suivi du support de présentation

- Support adressé en retour à tous les invités

## ...LES OBJECTIFS DE CETTE VISIO



- Vous permettre de répondre de façon opérationnelle aux premières questions des étudiants concernant la santé
- Vous sensibiliser sur l'importance du parcours de soins et des ressources/solutions à disposition (dispositifs nationaux et locaux)
- Vous donner des clés pour orienter les étudiants qui vous solliciteront sur l'accès aux droits et aux soins
- Informer a minima les étudiants et en particulier ceux qui ne viennent pas en accueil CPAM

*Elément de langage : référents EEsup → référents établissement enseignement supérieur.*

**01**

GÉNÉRALITÉS JEUNES  
ET ÉTUDIANTS

**02**

SIMPLIFICATION DE L’AFFILIATION DES  
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

**03**

LA SANTÉ ET LES JEUNES

**04**

LE PLAN DE COMMUNICATION ET LES  
ACTIONS DÉDIÉES

**05**

PRÉVENTION

**06**

NUMÉRIQUE

**07**

HANDICAP

**08**

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

# 01

## GÉNÉRALITÉS

## AUTONOMISATION DES JEUNES

**A partir de 18 ans**, les jeunes sont maintenant autonomisés par la CPAM d'Avignon.

La Charente Maritime assure le suivi des dossiers non industrialisés et annule le statut « W » -ayant droits des parents, **le jeune devient ouvrier de droits.**

Il pourra prétendre à la prise en charge des frais de santé, et sera directement remboursé sauf si son RIB n'a pas été réceptionné par la CPAM.

- Attribution de la Carte vitale avec son propre NIR,
- Création du Compte améi possible.
  
- Complémentaire santé solidaire possible mais étude par foyer et sous condition de ressources.

**Campagne d'informations CPAM à destination des jeunes autonomisés**

## POURQUOI AVOIR UN MÉDECIN TRAITANT?

Meilleure prise en charge médicale de la santé  
Meilleure prise en charge du coût



**70 %**

du prix de votre consultation  
est **remboursé par**  
**l'Assurance Maladie**



**30 %**

du prix de votre consultation  
est **remboursé par**  
**l'Assurance Maladie**



**16,50 €**

Montant remboursé  
(après déduction d'1 €  
de participation forfaitaire)



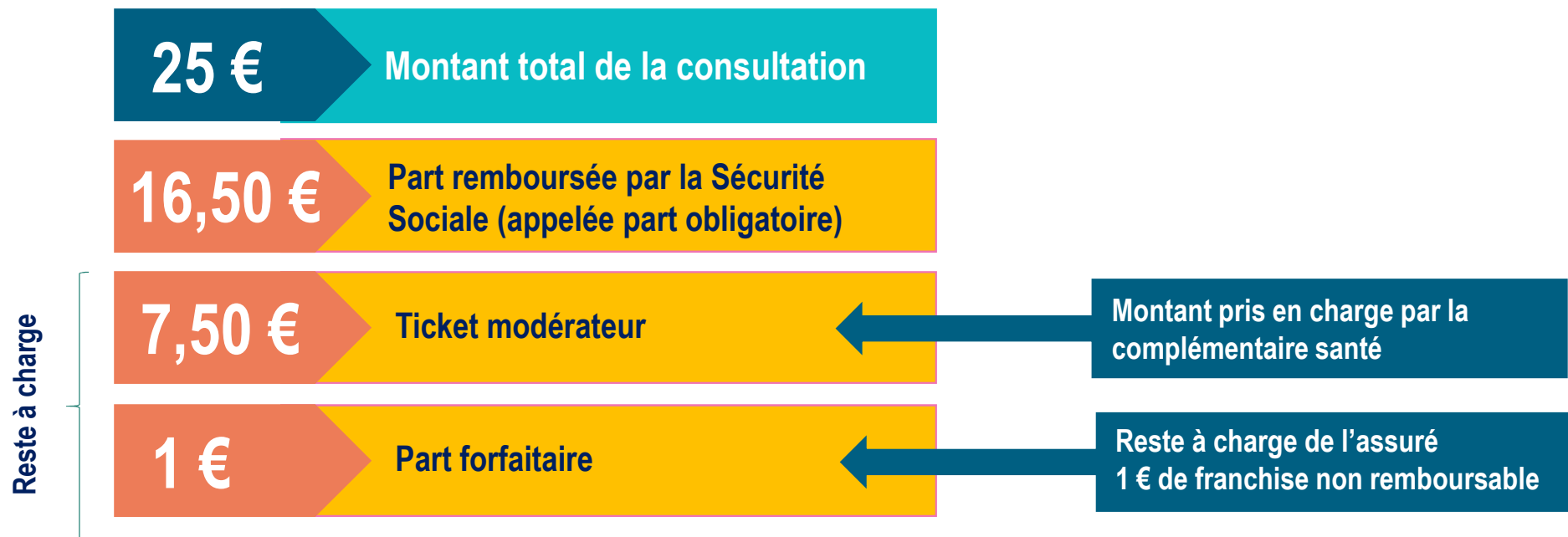
**6,50 €**

Montant remboursé  
(après déduction d'1 €  
de participation forfaitaire)



# POURQUOI AVOIR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OU MUTUELLE ?

Exemple pour une consultation chez le médecin généraliste (base de remboursement Sécurité Sociale) :



## LES BONS RÉFLEXES POUR TOUS



1  
Activer son  
compte ameli  
ou télécharger  
l'appli



2  
Vérifier ses  
coordonnées  
bancaires  
et postales



3  
Choisir et  
déclarer son  
médecin traitant




4  
Mettre à jour  
sa carte vitale

## LES CONTACTS ET CIRCUITS COURTS DES PARTENAIRES CPAM 17


- **en urgence par téléphone, au 3646** (service gratuit + prix appel), s'il s'agit d'une **urgence administrative**, en énonçant les mots « urgence partenaire » - Rappel expert CPAM si besoin sous 48 h ;
- **en urgence par mail, en complétant** la fiche de signalement d'une situation de renoncement aux droits et en nous la retournant à l'adresse mail indiquée. Rappel dans un délai de 48 h par un délégué social de la CPAM ;
- **en contact habituel**, en utilisant le formulaire de contact, votre demande sera transmise par la suite dans les meilleurs délais.

**Important** : les assurés que vous accompagnez au quotidien peuvent nous transmettre, sans se déplacer, les pièces nécessaires au traitement de leurs demandes de prestations, en les scannant et en nous les adressant directement via le téléservice Dépôt de pièces de la CPAM.

**Dépôt de pièces**  
Formulaire d'envoi de documents en ligne

---

**Formulaire de demande**

 Ce formulaire est réservé aux assurés du département de la Charente-Maritime.

La CPAM de la Charente-Maritime vous offre dorénavant la possibilité d'adresser vos documents, nécessaires à l'instruction de votre dossier (à l'exclusion des feuilles de soins), en complétant le formulaire suivant. En cas de questions et/ou demandes de renseignement, nous vous invitons à vous connecter sur le site Ameli (une réponse vous sera apportée dans un délai de 48 heures) ou à contacter le 3646.

Sujet concerné \*

Nom \*

Prénom \*

\* Champs obligatoires

# 02

## SIMPLIFICATION DE L’AFFILIATION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

## LE CIRCUIT EN 3 ÉTAPES

Dépliants à disposition sur le site partenaires :

<http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/commande.php>

1 – **Pré requis** : Inscription sur le site **ETUDIANT-ETRANGER. AMELI.FR** (Pièce identité + extrait acte de naissance/titre de séjour)

2 – Création de l'espace personnel Possibilité de télécharger **l'attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale**. Le NIA est composé des mêmes chiffres que le NIR définitif, mais n'aboutit pas à l'attribution de la Carte Vitale, en revanche il donne les mêmes droits qu'un numéro permanent. Lors de soins, l'étudiant pourra donc adresser les feuilles de soins auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), en y notant le NIA, afin d'obtenir leurs remboursements. A noter que le NIA permet aussi de déposer une demande d'aide au logement CAF.

3-Affiliation complète réalisée : l'étudiant reçoit le formulaire pour la réalisation de sa carte vitale → copie pièce identité et photo « normalisée »

- **Dès finalisation de l'affiliation**, l'étudiant devra réaliser des actions complémentaires pour pouvoir bénéficier de la totalité des services offerts : ouverture du compte améi, mise à jour annuelle de la CV, déclaration du médecin traitant...

# 1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE :  
[ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR](http://ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR)



Saisissez les informations  
**obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces  
**justificatives obligatoires**

- Passeport/carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

# 2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation  
**provisoire** d'affiliation à  
la Sécurité sociale



Déposez les pièces  
**justificatives manquantes ou non conformes** dans votre  
espace personnel



Dès que vous recevez un message  
vous attribuant un NIR...



...téléchargez votre attestation  
**définitive** d'affiliation  
à la Sécurité sociale

## LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



### BESOIN D'AIDE ?

Consultez le tuto accessible sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr), rubrique [Besoin d'aide](#)

# 3

## UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous ouvrez votre compte personnel ameli sur [ameli.fr](https://ameli.fr) ou via l'application ameli



Vous demandez votre carte Vitale en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France

Pour être mieux remboursé, l'Assurance Maladie vous recommande d'adhérer à une complémentaire santé

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.  
**CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.**



# LA DEMANDE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Dès l'obtention du NIA, l'étudiant international pourra déposer une demande de complémentaire santé solidaire.

Il devra à cet effet déclarer ses ressources et produire a minima une attestation sur l'honneur de ses revenus.

Attention : la pension transmise par les parents ou la famille est intégrée aux ressources.

# 03

## LA SANTÉ ET LES JEUNES

## QUELQUES STATISTIQUES EN ENTRÉE

EQ nationale CPAM sur recours aux aides financières pendant la crise sanitaire

*Selon l'enquête menée en 2021, 71% des organismes déclarent avoir constaté en 2020 de nouveaux profils de bénéficiaires d'aides individuelles. Parmi les profils les plus cités, on trouve les travailleurs indépendants (39% des réponses), les personnes fragilisées par la crise sanitaire, y compris pour détresse psychologique (43% des réponses), les étudiants et les familles monoparentales (9% des réponses).*

*S'agissant de la répartition des aides financières, on trouve les aides pour l'accès aux soins qui représentent 48% des aides, puis les aides sociales qui représentent 18%, les aides au retour et au maintien à domicile et les aides à l'accès d'une complémentaire santé qui représentent chacune 14%, et enfin les prestations supplémentaires (6%).*

## VERBATIM DES JEUNES 16/25 ANS EQ CNAM/CNAF 2022

- *« Il serait pertinent qu'il existe des cours sur la vie adulte (CAF, CPAM, IMPOT, BANQUE, CREDIT IMMO) car nous ne sommes pas préparés a cela en sortant de l'école*
- *Complicé, beaucoup d'aides différentes et difficile de savoir ce à quoi on a le droit*
- *Trop compliqué de demander de mettre en place une démarche et manque d'info sur ce à quoi nous avons droit*
- *Je pense que les établissements supérieurs devraient nous donner des informations à la chaque rentrée sur toutes les aides disponibles pour les étudiants*
- *Je ne connais pas les aides qui pourraient m'être bénéfique*
- *Connaître les aides sur lesquelles je suis éligible excepté la prime d'activité*
- *20 Recevoir un mail chaque fois qu'il m'est possible de recevoir une aide »*



## SUITE EQ CNAM CAF 2022 - 69,5% DES JEUNES SOUHAITENT ÊTRE DAVANTAGE ACCOMPAGNÉS ET AVOIR DE L'AIDE DANS LES DÉMARCHES D'ACCÈS AUX DROITS

Item	Taux réponse
Réponse plus personnalisée	24,1%
Automatiser les démarches à réaliser par rapport à la situation (ex étudiant → information sur les droits...)	22%
Avoir un référent unique pour accompagner dans toutes les démarches associées	17,5%
Faire l'ensemble des démarches de sécu sur un seul site (CPAM, CAF)	15,6%
Demander moins de justificatifs	12%
De nouveaux services en ligne	8,7%

## LES BONS REFLEXES

Pour garantir la bonne prise en charge des frais de santé, il est essentiel que chaque étudiant réalise les démarches suivantes :

**Mettre à jour sa carte Vitale** (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie).

Cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.

**Ouvrir son compte ameli** (sur l'appli ameli ou sur **ameli.fr**). Il permet de suivre ses remboursements, modifier ses informations personnelles et poser ses questions **via** la messagerie.

**Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB)** par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale, pour obtenir le remboursement de ses frais de santé.

D'autres informations utiles sur le site « Sécu-jeunes.fr »

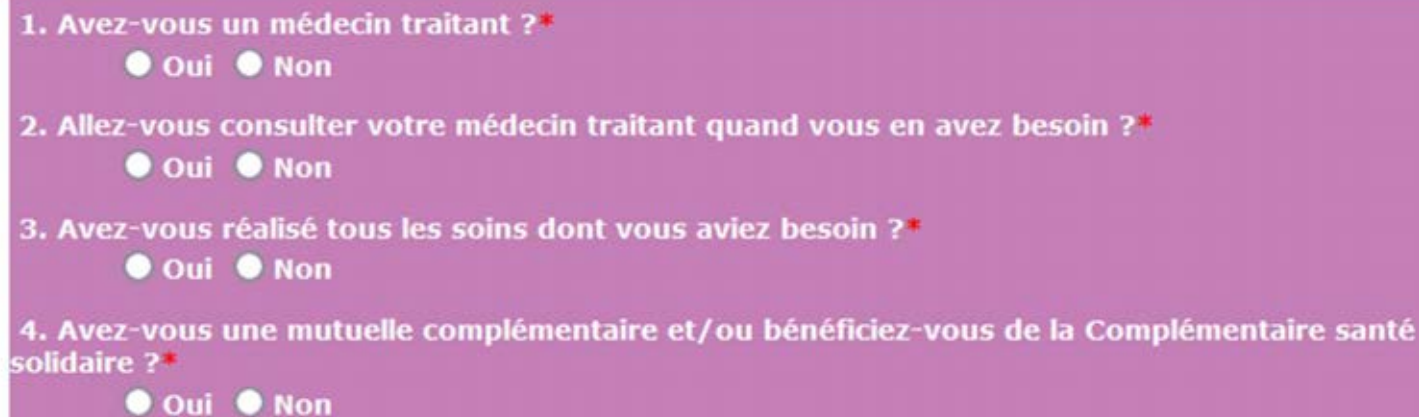
# L'ACQUISITION DU MÉDECIN TRAITANT

## Déclaration du médecin traitant :

Si l'étudiant ne trouve pas de médecin traitant, le référent de l'EESup pourra adresser le signalement en ligne présent sur le site partenaires.

Cliquer [ici](#) ou rechercher sur le Net : « Votre espace partenaires CPAM 17 ». Le signalement en ligne se trouve sur la page d'accueil, dans la rubrique « signalements ».

Le complétude du formulaire aboutira a minima à l'insertion de la mention « médecin traitant fictif » afin que l'étudiant puisse être pris en charge au même titre qu'un assuré avec médecin traitant. Le formulaire permet également de signaler une difficulté d'accès aux soins, l'accompagnement pour l'acquisition d'une mutuelle...



1. Avez-vous un médecin traitant ?\*

Oui  Non

2. Allez-vous consulter votre médecin traitant quand vous en avez besoin ?\*

Oui  Non

3. Avez-vous réalisé tous les soins dont vous aviez besoin ?\*

Oui  Non

4. Avez-vous une mutuelle complémentaire et/ou bénéficiez-vous de la Complémentaire santé solidaire ?\*

Oui  Non

# LE SIGNALEMENT DU RENONCEMENT AUX SOINS DE L'ÉTUDIANT

-50% des jeunes méconnaissent leurs droits...

-Récemment autonomisés, la santé était auparavant suivie par un proche, les parents...

-La santé n'est pas leur préoccupation principale,

-d'après une étude nationale co réalisée par la CNAM et la CNAF, les étudiants souhaiteraient que les établissements d'enseignement secondaire soient mieux informés en appui,

-les ressources accueils CPAM et France services sont également méconnues, le compte ameli tend à être utilisé si le produit a été présenté. La cartographie des accueils CPAM 17 et France services 17 est disponible sur le site dédié aux partenaires. Cliquer [ici](#) ou page d'accueil du site, rubrique « Points d'accueil ».

Nous contacter

Liens utiles

Compte ameli

Points d'accueil

Votre caisse



**Organismes complémentaires**

Réclamations dans le cadre de la CMU-C  
et de la Complémentaire santé solidaire.



**Boîte à outils signalements**

- Signalement renoncement aux soins  
en ligne

- Fiche de détection du renoncement  
aux soins



# LE COMPTE AMÉLI

21 services accessibles. Cf catalogue offres de services du compte sur le site partenaires. 1 fiche par service. <http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/services.php>



• 1 question? **Amelibot** (le chatbot de l'Assurance Maladie répond à toutes les questions et guide dans les démarches en ligne) ou permet de poser ses questions par e-mail directement à un conseiller.

- 1 [Le compte ameli](#)
- 2 [Télécharger des documents](#)
- 3 [Déclarer un changement d'adresse](#)
- 4 [Modifier mes coordonnées bancaires](#)
- 5 [Consulter mes paiements](#)
- 6 [Mes délais](#)
- 7 [Déclarer la perte, vol ou le dysfonctionnement de ma carte Vitale](#)
- 8 [Commander ma nouvelle carte Vitale](#)
- 9 [Faire ma demande de Complémentaire santé solidaire](#)
- 10 [Choisir mon organisme complémentaire en cas de chevauchement](#)
- 11 [Déclarer la naissance de mon enfant](#)
- 12 [Inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent](#)
- 13 [Commander ma Carte européenne d'Assurance Maladie \(CEAM\)](#)
- 14 [Transmettre un certificat médical \(accident de travail ou maladie professionnelle\)](#)
- 15 [Transmettre une feuille de soins papier \(médecin ou dentaire\)](#)
- 16 [Payer une créance](#)
- 17 [Transmettre ma demande de prise en charge de produits sans gluten](#)
- 18 [Faire ma demande de pension d'invalidité](#)
- 19 [Transmettre ma déclaration de ressources invalidité](#)
- 20 [Faire ou révoquer une demande de procuration en ligne](#)
- 21 [Faire ma demande de remboursements de soins réalisés à l'étranger](#)

# LES ÉTUDES, LES STAGES ET LES SÉJOURS TOURISTIQUES À L'ÉTRANGER

## **En Europe dans un État de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume Uni**

Au moins 15 jours avant son départ → demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).  
bénéfice de la prise en charge sur place de ses soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Si le départ a lieu dans moins de 15 jours, un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois peut être délivré par la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence (contact 3646).

## **Hors Europe :**

Si l'étudiant poursuit ses études à l'étranger dans un pays non européen, sa protection sociale varie en fonction de son pays d'étude. Chaque pays a un régime de sécurité sociale qui lui est propre, la protection sociale sera donc différente d'un pays à l'autre.

D'autres informations sur les fiches techniques à votre disposition

[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire\\_situations\\_vie.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire_situations_vie.php)

# LES ÉTUDIANTS EN ALTERNANCE

Les étudiants en alternance sont affiliés au régime général comme salarié (ou à la MSA en cas de contrat d'alternance dans le secteur agricole).

Les étudiants bénéficient donc des **mêmes garanties de protection sociale que les travailleurs salariés** :

- Du remboursement des frais de santé ;
- D'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie ou de congé maternité, dès que l'étudiant remplit les conditions d'ouverture de droits à ces prestations ;
- D'une couverture en cas d'accident du travail et ce dès le 1er jour de travail en alternance.

**Activité en parallèle aux études** - affiliation au régime dont dépend cette activité, sur présentation de toute pièce justifiant de cette situation. Par exemple, votre contrat de travail, un bulletin de paie... Justification également de la régularité de votre séjour.

# LA GESTION DES PREMIÈRES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Les indemnités journalières sont un revenu de remplacement versé par l'Assurance Maladie.

Elles compensent la perte de salaire d'un salarié pendant son arrêt maladie. En fonction de la durée de l'arrêt maladie, les conditions d'indemnisation sont différentes.

L'indemnité journalière versée pendant un arrêt de travail pour maladie est égale à 50 % du « salaire journalier de base ».

Le médecin prescrit un arrêt de travail - Salarié-e ou sans emploi, les indemnités journalières seront possibles après un délai de carence de 3 jours. **Si l'étudiant est en stage pratique, le médecin rédacteur peut prescrire la reprise anticipée des cours.**

Les indemnités journalières sont calculées à partir des salaires bruts et versées après traitement du dossier par la CPAM puis tous les 14 jours en moyenne.

**À noter : les relevés d'indemnités journalières valident également les droits à la retraite.** Ils sont donc à conserver sans limitation de durée, comme les bulletins de salaire.

En fonction de la durée de l'arrêt maladie, les conditions pour être indemnisé sont différentes

# 04

## LE PLAN DE COMMUNICATION ET LES ACTIONS DÉDIÉES

## LES DONNÉES - LA COMPLÉMENTAIRE ET LES JEUNES SUR LE 17

16-25 ans sur la 17	nb	%
Total régime général	57574	100%
Sans médecin traitant	10923	19%
Sans mutuelle	12167	21%
Sans compte amé debate	21006	36%
Sans soin depuis + 2 ans	5343	9%

Majeurs	nb	%
Total régime général	45393	100%
Sans médecin traitant	7124	16%
Sans mutuelle	10372	23%
Sans compte amé debate	9509	21%
Sans soin depuis + 2 ans	4453	10%

Mineurs	nb	%
Total régime général	12181	100%
Sans médecin traitant	3799	31%
Sans mutuelle	1795	15%
Sans compte amé debate	11497	94%
Sans soin depuis + 2 ans	890	7%

**Attention au lien « Noémie » entre la CPAM et la mutuelle → impact tiers payant**

## LES SUPPORTS GÉNÉRAUX POUR LES EESUP

Tous les supports CNAM et CPAM 17 sont mis à disposition ;

A partir du site partenaires CPAM 17 (supports nationaux et locaux) - à télécharger ou à commander.

[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire\\_situations\\_vie.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire_situations_vie.php) pour le téléchargement, ou

<http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/commande.php> pour les commandes.

A partir d'améli.fr (supports nationaux) : <https://www.ameli.fr/charente-maritime/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant>

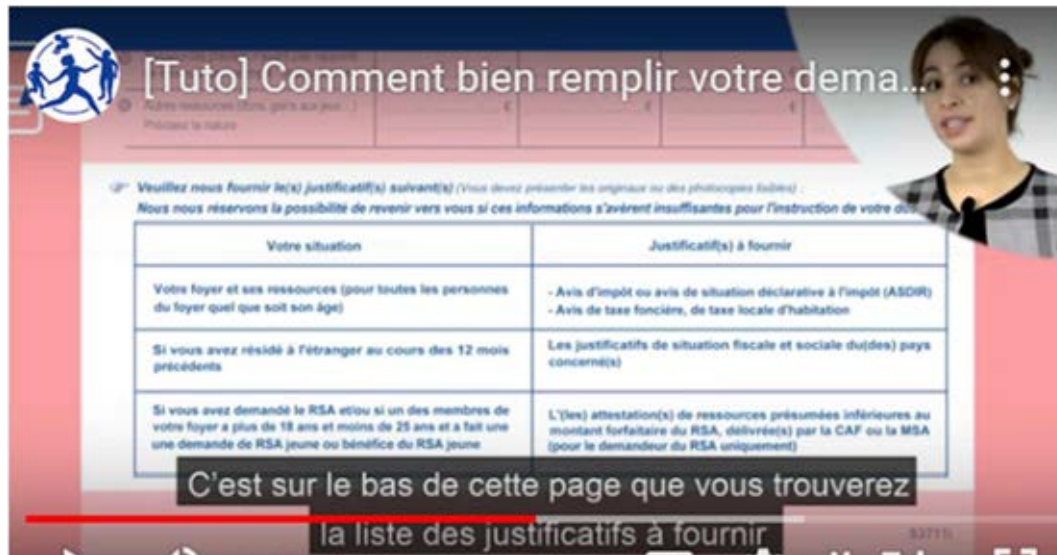
Le timing prévu :

Assurance Maladie : pendant l'été et la rentrée

Les établissements d'enseignement supérieur : avant la rentrée

# LES SUPPORTS LOCAUX - LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

**Le tuto sur le site** pour la complémentaires santé solidaire, pour compléter facilement le dossier...  
[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/tuto\\_video\\_c2s.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/tuto_video_c2s.php)



[Tuto] Comment bien remplir votre dema...

Vous résédez dans quel pays ?

Précisez le nombre :

Ⓜ Veuillez nous fournir le(s) justificatif(s) suivant(s) (Vous devez présenter les originaux ou des photocopies lisible) :  
Nous nous réservons la possibilité de revenir vers vous si ces informations s'avèrent insuffisantes pour l'instruction de votre dossier.

Votre situation	Justificatif(s) à fournir
Votre foyer et ses ressources (pour toutes les personnes du foyer quel que soit son âge)	- Avis d'impôt ou avis de situation déclarative à l'impôt (ASDIR) - Avis de taxe foncière, de taxe locale d'habitation
Si vous avez résidé à l'étranger au cours des 12 mois précédents	Les justificatifs de situation fiscale et sociale du/des pays concerné(s)
Si vous avez demandé le RSA et/ou si un des membres de votre foyer a plus de 18 ans et moins de 25 ans et a fait une demande de RSA jeune ou bénéficie du RSA jeune	L'(es) attestation(s) de ressources présumées inférieures au montant forfaitaire du RSA, délivré(s) par la CAF ou la MSA (pour le demandeur du RSA uniquement)

C'est sur le bas de cette page que vous trouverez  
la liste des justificatifs à fournir

La complémentaire santé solidaire pourra être accordée à partir des ressources déclarées pour l'année précédente, et si l'étudiant est autonome fiscalement et ne réside pas chez ses parents, sinon ce sont les parents qui peuvent en faire la demande auprès de la CPAM. Elle peut être gratuite ou coûter – de 1€ par jour.



## LES POINTS D'ATTENTION

→ **100% santé** - Information en accueil CPAM ou sur le compte améi : dentaire, optique, aides auditives, prises en charge coûts frais de santé...

→ **Campagnes de communication spécifique aux établissements enseignement Supérieur** avant la rentrée (diapositives suivantes)

→ **Boîte à outils à destination des EEsup** insérée au catalogue partenaires « enseignement supérieur » disponible sur le site partenaires, rubrique « Situations de vie ».

[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire\\_situations\\_vie.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire_situations_vie.php)



CATALOGUE PARTENAIRES

ACCOMPAGNEZ  
VOS ÉTUDIANTS DANS  
LEURS DÉMARCHES  
DE SANTÉ



Situations de vie

Droits et démarches

Téléservices compte améi

Mon espace santé

Inclusion numérique

Services

### • Etudiants - Apprentis - Formation

- diaporama "Accompagnement en santé des étudiants et des apprentis"
- diaporama "Accompagnement en santé des étudiants en exil"
- catalogue partenaires "Accompagnez vos étudiants dans leurs démarches de santé"
- supplément au catalogue "Supplément étudiants internationaux"
- fiche étudiants "Relais-santé"
- fiche étudiants "Séjours hors UE"
- fiche étudiants "Séjours touristiques"
- fiche étudiants "Séjours en UE"

## 2 CAMPAGNES NATIONALES DE COMMUNICATION SIMULTANÉES ASSURANCE MALADIE POUR LE PUBLIC « JEUNES »

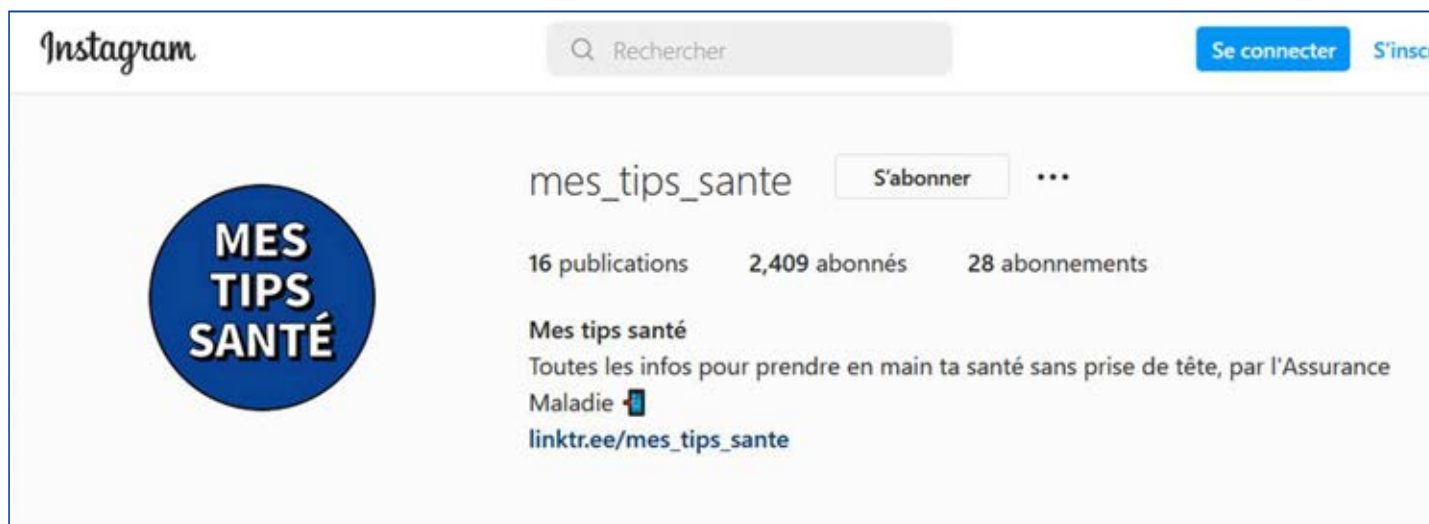
Opération de lancement  
du compte Instagram

Dès début septembre

Campagne média jeunes  
« bons réflexes »

A compter du 19 septembre

➔ L'engagement suscité sur Mes tips santé sera au bénéfice de la campagne Bons réflexes



[https://www.instagram.com/mes\\_tips\\_sante/](https://www.instagram.com/mes_tips_sante/)



# LA CAMPAGNE MÉDIA BONS RÉFLEXES DE RENTRÉE

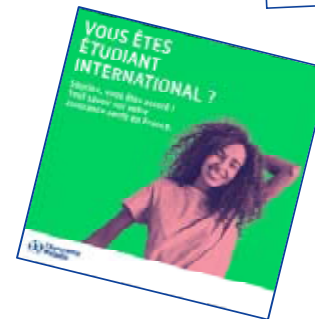
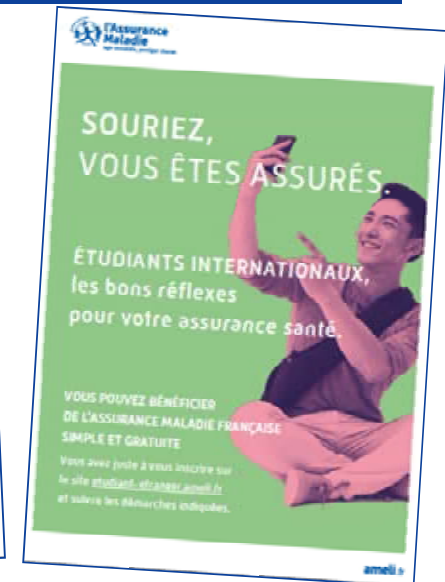
**Dates** : du 19 septembre au 16 octobre 2022

**Format** : on garde les mêmes courtes vidéos que les années précédentes



# DES SUPPORTS MIS À DISPOSITION SUR LE SITE PARTENAIRES OU AMÉLI.FR

- ✓ 1 affiche
- ✓ 1 dépliant
- ✓ 1 flyer pour les étudiants internationaux
- ✓ 1 mémo étudiants français
- ✓ 1 mémo étudiants internationaux
- ✓ visuels pour les réseaux sociaux  
Twitter et Facebook



# ZOOM SUR LES MISES À JOUR

- + d'informations sur la création du compte ameli
- Le RIB qui peut se changer directement sur le compte ameli
- La déclaration du médecin traitant à vérifier sur le compte ameli
- Un encart Mon espace santé

**MON ESPACE SANTÉ :**  
LE NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE  
ET SÉCURISÉ DÉDIÉ À VOTRE SANTÉ

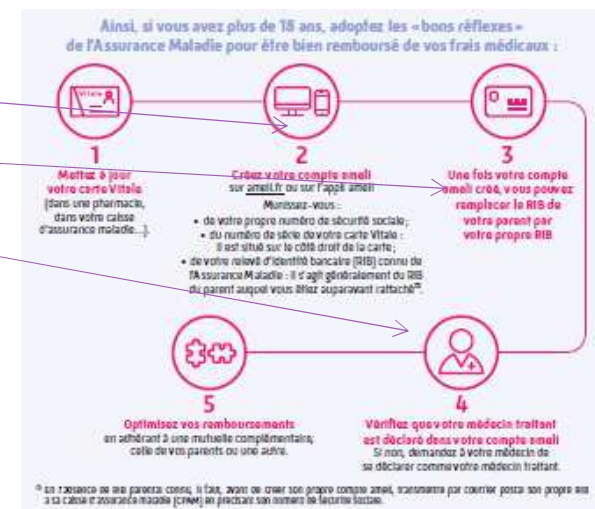
Dès vos 18 ans, vous pouvez activer votre profil sur l'app Mon espace santé. Vous pouvez y stocker tous vos documents de santé (résultats d'analyses, ordonnances, compte-rendus de radiologie...) en toute sécurité et y accéder à tout moment. Lors de vos rendez-vous santé ou en cas d'urgence, les professionnels de santé pourront les consulter avec votre autorisation, plus besoin d'avoir vos dossiers médicaux avec vous !



SUIVEZ-NOUS SUR  
NOS RÉSEAUX SOCIAUX



**NOUVEAU :**  
le compte Instagram [@ameli\\_santé](#),  
c'est les tips Santé toute l'année !



T GARDEZ LES BONS REFLEXES D'UN ASSURÉ :

- Mise en avant du compte Instagram Mes tips santé

- 2 nouveaux visuels



# LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION À DESTINATION DES ÉTUDIANTS – LE MÉMO NATIONAL

## MÉMO ÉTUDIANTS

### ÉTUDIANTS : SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



#### POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM) ? Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ? Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles, de poser ses questions via la messagerie...
- > Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale ? Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > Déclarer un médecin traitant ? Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > Adhérer à une complémentaire santé ? Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

#### L'APPLI AMELI

 VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE.

- Consultez vos remboursements de soins ;
- Téléchargez votre attestation de droits ;
- Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;
- Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);
- Posez vos questions par e-mail directement à un conseiller ;
- Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- Localisez la borne la plus proche de vous pour mettre à jour votre carte Vitale.

#### VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- > Par mail depuis votre [compte ameli](http://ameli.fr) rubrique « Ma messagerie »
- > Depuis le [forum ameli](http://ameli.fr)
- > Par téléphone au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi à vendredi de 8h30 à 17h30
- > En vous rendant dans la [caisse d'assurance maladie](http://ameli.fr) de votre lieu de résidence

Période d'envoi du mémo : à insérer plan de comm l'Eesup

Sur le site partenaires, rubrique « Situations de vie »

Logo EEsup



Charente-Maritime

Objet : l'accès aux droits et aux soins pour les étudiants

Bonjour,

Savez-vous que l'acquisition d'une mutuelle complémentaire pourrait être gratuite ou peu couteuse pour vous<sup>1</sup> ?

Avec la Complémentaire santé solidaire :

- vous ne payez pas le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital, etc. ;
- vous ne payez pas vos médicaments en pharmacie ;
- vous ne payez pas vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les cannes ou les fauteuils roulants ;
- vous ne payez pas la plupart des lunettes, des prothèses dentaires ou des prothèses auditives.

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

# LA COMPLÉMENT AIRE MAIL CLÉ EN MAIN CPAM 17 POUR LES EE SUP

## PARTIE 1



Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire, c'est le moment de vous connecter à votre compte améli et d'utiliser les simulateurs en ligne pour y envisager votre droit (complémentaire, aide au logement...).

Exemple de simulateur en ligne : c'est [ici](#) ou QR Code



Si vous êtes éligible à la complémentaire santé solidaire, et grâce au tutoriel en ligne ci-dessous, vous pourrez compléter facilement le formulaire téléchargeable et l'adresser via votre compte améli à votre organisme de sécurité sociale.

Tutoriel en ligne → C'est [ici](#) ou QR Code



Formulaire complémentaire santé solidaire en ligne → c'est [ici](#) ou QR Code



Et c'est tout ! Sous 1 mois vous devriez avoir réponse.

L'équipe locale et l'établissement et l'accueil de la Caisse Primaire sont à votre disposition pour plus d'informations.

A bientôt !

---

<sup>1</sup> Sous conditions de ressources, étude des ressources par foyer de vie

## LA COMPLÉMENTAIRE MAI CLÉ EN MAIN CPAM 17

### PARTIE 2



05

LA PRÉVENTION

## LES ACTIONS PRÉVENTION POUR L'ÉTUDIANT

L'Assurance Maladie accompagne les étudiants dans la préservation de leur santé à travers ses offres de prévention :

- Un examen bucco-dentaire offert à 18, 21 et 24 ans (programme M'T Dents).
- L'accès à la contraception d'urgence.
- Le remboursement de certains préservatifs en prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) sur prescription médicale.
- Le remboursement des substituts nicotiques pour les jeunes qui souhaitent arrêter de fumer et l'appli « Tabac info service ».
- L'entrée dans le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus à 25 ans.
- Le rappel de vaccination contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche (DTPCoq) à 25 ans.
- Le rattrapage de vaccination contre la Rougeole, les Oreillons et la Rubéole (ROR).
- Le rattrapage de vaccination contre les papillomavirus (HPV) jusqu'à 19 ans.
- Le dépistage des IST dans les Centre d'examens de santé (Niort, Angoulême ou Saintes par groupes).
- L'examen de prévention en santé.

Informations complémentaires sur le site partenaires, onglet « Prévention ».

## ZOOM SUR L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre gratuite proposée aux assurés sociaux du régime général.

Réalisé dans un centre d'examen de santé (CES), l'examen de prévention en santé permet de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté. →

De nombreuses thématiques sont abordées en fonction de l'âge et des facteurs de risque de l'assuré ainsi que de ses préoccupations : tabac, dépistage du surpoids et de l'obésité, ou d'autres plus spécifiques aux jeunes de 16 à 25 ans (addictions, bien-être, vie affective et sexuelle, activité physique...).

**Faites le point sur votre santé en réalisant un examen de prévention en santé**

5 bonnes raisons de passer un examen de prévention en santé

- 1 Un examen gratuit et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les assurés du régime général
- 2 Un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute
- 3 Un accès au dépistage et diagnostic précoce
- 4 Un moment pour faire le point sur votre santé
- 5 Une aide pour mieux accéder à vos droits

Les étapes de l'examen de prévention en santé

- Examens biologiques sang et urines
- Entretien avec le médecin commentaires des résultats et examen clinique
- Examen gynécologique
- Examens para-médicaux taille, poids, tension artérielle, souffle, vue, audition, coeur...

## COMMENT CONTACTER LE CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ POUR RDV?

### **Par l'étudiant en RdV individuel :**

Pour les coordonnées sur le site pour prise de RdV en ligne, cliquer [ici](#).

Les RdV seront planifiés aux Centres d'examens de santé de Niort ou d'Angoulême.

Les frais de transport peuvent être pris en charge au titre des aides financières sous condition de ressources. Prévoir d'arriver à jeun, l'EPS débute par un examen avec un médecin et une prise de sang. Un petit déjeuner est suivi dans la foulée, prévoir toute la matinée en absence. Les résultats suivant l'avis de l'étudiant, sont transmis au médecin traitant ou à lui-même.

### **Par le référent de l'EESup pour prise en rdv en groupes :**

Sur Saintes, groupe de 6 à 8 personnes.

Sur les 2 autres sites, la taille du groupe peut être plus importante.

Les frais de transport sont pris en charge, une convention sera rédigée dans ce sens au préalable.

Prévoir la matinée.

Sur Saintes, le déjeuner est pris en charge à la fin de l'EPS, y compris pour la personne qui accompagne le groupe. Cette même personne peut participer à l'EPS si elle le souhaite.

L'EPS est recommandé tous les 5 ans pour les assurés sociaux et les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, tandis que les précaire ou vulnérables peuvent demander un EPS tous les 2 ans.

06

LE NUMÉRIQUE

## L'OFFRE NUMÉRIQUE DE LA CPAM

Parmi les étudiants qui viendront en accueil CPAM : 3 cibles repérées pourront bénéficier chacun d'une offre de services attentionnée. **Vous pouvez nous adresser les étudiants intéressés en accueil.**

1- L'étudiant à l'aise avec l'informatique qui connaît le maniement du compte améli : les webinaires thématiques de la CPAM. Un calendrier mensuel reprend toute les offres avec Replay possible. Cliquer [ici](#).

2 – L'étudiant à l'aise avec l'informatique mais qui méconnaît le compte améli : proposition de participer à un atelier collectifs avec maniement des outils sur les 3 sites principaux. La Rochelle, Rochefort et Saintes).

3 – L'étudiant en difficulté avec l'informatique : la CPAM est partenaire relais du Département et à ce titre transmettra à l'étudiant un bon PASS pour un carnet de 10 chèques d'une valeur de 10€ par chèque, qu'il pourra récupérer chez le partenaires numérique de son choix sur le site <sup>46</sup>du Département. <https://la.charente-maritime.fr/internet-besoin-daide>



## MON ESPACE SANTÉ (MES) - 1

### 3 AVANTAGES QUI VOUS FACILITENT LA VIE



#### STOCKEZ VOS DOCUMENTS DE SANTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

Vos résultats d'analyses, ordonnances, radios... enregistrez-les simplement dans Mon espace santé. Ils sont en sécurité et accessibles tout le temps et de n'importe où.



#### PLUS BESOIN D'EMPORTER VOS DOSSIERS MÉDICAUX CHEZ VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Avec votre autorisation, ils peuvent accéder à tous vos documents de santé, directement depuis leur interface informatique sécurisée et notamment en cas d'urgence.



#### ÉCHANGEZ DE FAÇON SÉCURISÉE AVEC VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Via la messagerie sécurisée, vos professionnels de santé peuvent vous contacter et vous envoyer des informations en toute confidentialité.



## MON ESPACE SANTÉ (MES) - 2

### DES DONNÉES SÉCURISÉES

Les données présentes dans Mon espace santé proviennent de 3 sources :

- **vous-même**, pour ajouter tous les documents ou informations que vous jugez utiles ;
- **les professionnels et établissements de santé**, qui peuvent y déposer les documents en lien avec les soins et examens réalisés ;
- **votre caisse d'assurance maladie**, qui y dépose automatiquement votre historique de soins.

Toutes ces données sont stockées sur des serveurs hébergés en France et répondant aux plus hautes normes de sécurité techniques\*.

Mon espace santé répond également aux règles édictées par le RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).



En savoir plus sur nos engagements en termes de protection des données sur : [monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles](https://monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles)

mon  
ESPACE  
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.



## MON ESPACE SANTÉ (MES) - 3

### UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE



Rendez-vous sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)  
depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.



Téléchargez l'application **Mon espace santé**



### VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Contactez-nous par téléphone

**3422**

Service gratuit  
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

mon  
ESPACE  
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

07

LE HANDICAP

# LE HANDICAP

Parmi les actions menées à destination des étudiants handicapés figurent :

- Mise à disposition du questionnaire Handifaction qui permet d'assurer au niveau national un baromètre des services offerts aux personnes handicapées et une mesure qualitative de ces derniers (prochainement mis en oeuvre CPAM 17, repris dans le newsletter partenaires du mois de déploiement). Le questionnaire handifaction sera distribué en CPAM, en CES, auprès du service de santé universitaire et du CROUS.
- Invitation systématique pour se rendre à un examen de prévention en santé tous les 2 ans si la personne le souhaite, et a minima tous les 5 ans.
- Mieux communiquer auprès des étudiants handicapés par un accompagnement attentif en accueil.
- Attention menée aux situations de handicap traitées par le Médiateur.
- Accès aux services en ligne et offre numérique en accueil.
- Favoriser un circuit court auprès des partenaires en lien avec le handicap.
- Mobilisation du Conseil de la CPAM autour des aides financières individuelles (sous condition de ressources).

## LE BAROMÈTRE HANDIFACTION

Le baromètre a été conçu par l'association Handidactique, à la demande des personnes vivant avec un handicap, pour évaluer la Charte Romain Jacob. Il permet d'identifier les populations qui ont le plus de difficultés pour accéder aux soins et de suivre les évolutions au cours du temps.

Depuis 2022, la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)** a choisi le baromètre Handifaction comme outil de référence afin de mesurer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, et a confié à la **Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)** la gestion de ses équipes, toujours en partenariat avec l'association Handidactique.

Ce travail est très important pour continuer à progresser dans la santé de tous et à aider les professionnels du soin à mieux soigner les personnes vivant avec un handicap. Nous vous remercions de nous aider à les encourager.

# LE SITE HANDIFACTION



## handifaction

Le baromètre de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et de la charte Romain Jacob

+ Répondre au questionnaire

🌐 Consulter les résultats

📖 Guide d'utilisation

📄 Publications

📣 Promouvoir

📱 Application mobile



### Le baromètre Handifaction mesure l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap.

Vous pouvez remplir le questionnaire concernant chacun de vos soins, qu'il ait pu être effectué, que vous ayez eu un refus, ou que vous l'ayez abandonné.



Répondre au questionnaire



Répondre avec le formulaire papier



Répondre avec l'application mobile



Consulter les derniers résultats

<https://www.handifaction.fr/>

08

# LES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

## LE SITE PARTENAIRES DÉDIÉ AUX PARTENAIRES DU 17



### Extraits de l'offre de services en ligne

Un circuit court pour les 900 partenaires fédérés du département, dont les 90 partenaires conventionnés

Toute une offre de services en ligne relayée par les newsletters mensuelles et les webinaires

Les dépliants et supports à télécharger ou à commander dont certains en langues étrangères → ukrainien, anglais, espagnol, arabe et mandarin

Les signalements du renoncement aux soins, à réaliser par les partenaires lorsqu'ils rencontrent des assurés en difficulté, ces assurés souvent vulnérables viennent peu en accueil, la prise en charge du signalement est réalisée sous 48h

Une carte du 17 avec tous les points informations CPAM ou Assurance Maladie via les France services

Inclusion numérique



Rechercher sur le Net « Votre espace partenaires CPAM 17 »

# LES AIDES FINANCIÈRES

Une aide peut être accordée par les conseillers de la CPAM.

Individuellement, elle aura pour objet de contribuer à compenser tout ou partie de l'impact de la maladie, accident du travail...

Le mode opératoire est précisé sur le site partenaires, rubriques « Aides de la CPAM »

La liste des aides décrites indique diverses actions déjà en œuvre, elle reste ouverte suivant les besoins.

Aides financières individuelles = sous condition de ressources

Aides financières collectives = par partenaire concerné, ex prise en charge des frais de transport pour accompagner des assurés à l'examen de prévention en santé...

<http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/aides.php>

The screenshot shows a web page with a blue sidebar on the left containing navigation links: Accueil, Connaître la CPAM, Aides de la CPAM, Accès aux droits et aux soins, Prévention, MisAS, and Complémentaire. The main content area has a title 'Les aides de la CPAM' and a sub-header 'Page mise à jour le 12/7/2022'. Below the title, it says 'Accueil > Les aide de la CPAM'. The main text reads: 'La CPAM peut aider les assurés en situation difficile, à faire face à leurs dépenses de santé.' A section titled 'Une aide pour une complémentaire santé' follows, stating: 'La CPAM peut, sous conditions de ressources, accorder une aide au paiement d'une complémentaire santé.' A bullet point below says: '• Si l'assuré ne peut pas bénéficier du chèque-santé, attribué dans le cadre'. On the right side, there are two promotional boxes: 'Annuaire santé' with a stethoscope icon and text 'Tarifs, horaires, spécialité, localisation... Trouvez le médecin qui vous convient.', and 'Simulateur Complémentaire santé solidaire' with a calculator icon and text 'Estimez votre droit à la Complémentaire santé solidaire.'



# LA PRISE EN CHARGE DES SÉANCES DE PSYCHOLOGIE

## 2 dispositifs :

- Dispositif national Monpsy : depuis avril 2022, le dispositif MonPsy, porté conjointement par le ministère des Solidarités et de la santé, et l'Assurance Maladie, va permettre aux patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée de bénéficier d'une prise en charge par un psychologue remboursée par l'Assurance Maladie. En fonction de l'état de santé du patient, et en accord avec lui, les médecins pourront lui proposer de suivre des séances d'accompagnement psychologique (8 au maximum) avec un psychologue conventionné. Ce dispositif pourra notamment bénéficier aux publics qui ne pouvaient pas auparavant bénéficier de l'accompagnement psychologique pour des raisons financières.
- Dispositif local aides financières sous conditions de ressources. Le circuit des demandes d'aides financières est précisé dans l'onglet Aides de la CPAM.

## 2 actions aides financières sur le 17 : individuelles ou collectives

Collectives dans le cadre du partenariat réalisé avec l'association APESA en charge du suivi des travailleurs indépendants en difficulté et le cabinet REGAIN sur sur Saintes sur demande des assurés vulnérables.

**Sur le site partenaires :** [http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire\\_situations\\_vie.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire_situations_vie.php)

## DES ACTIONS ALLER VERS LES ÉTUDIANTS



[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/page/s/video\\_escape\\_game.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/page/s/video_escape_game.php)

# LES OUTILS : LE CATALOGUE À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En ligne sur le site partenaires :

[http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire\\_situations\\_vie.php](http://www.cpam17.fr/espacepartenaires/pages/sommaire_situations_vie.php)

- **Catalogues des offres de services**

- Catalogue "Mon catalogue d'offres de services du compte ameli"
- Catalogue Partenaires "Accompagnez les jeunes dans leurs démarches de santé"
- Catalogue Etudiants "Accompagnez vos étudiants dans leurs démarches de santé"
- Catalogue Etudiants "Accompagnez vos étudiants dans leurs démarches de santé - Supplément ETUDIANTS INTERNATIONAUX"



## LES OUTLS – LES FICHES TECHNIQUES

- fiche étudiants "Relais-santé"
- fiche étudiants "Séjours hors UE"
- fiche étudiants "Séjours touristiques"
- fiche étudiants "Séjours en UE"
- fiche étudiants "Stagiaires à l'étranger"
- mémo étudiants "Etudiants : souriez, vous êtes assurés"
- mémo étudiants internationaux "Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études"
- Mémo "Etudiants internationaux" (anglais)
- Mémo "Etudiants internationaux" (espagnol)
- Affiche "Souriez, vous êtes assurés"
- dépliant "Etudiants, votre assurance maladie, est simple, gratuite et automatique"
- dépliant "Etudiants internationaux, les bons réflexes pour votre assurance santé"
- dépliant "Etudiants internationaux, les bons réflexes pour votre assurance santé" (anglais)
- dépliant "Etudiants internationaux, les bons réflexes pour votre assurance santé" (espagnol)
- autres démarches : fiche "L'arrêt de travail pour maladie", fiche "Complémentaire santé solidaire", fiche "Le compte ameli", fiche "Accompagnement santé"

# VOS QUESTIONS